

RAPPORT D'ACTIVITES



Réservoir de Chenac

ANNEE 2014

FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

Le Service Finances/Ressources Humaines a en charge :

1. L'élaboration et l'exécution des trois budgets du Syndicat : Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement non collectif :

- *Paiement des entreprises dans le cadre des marchés publics passés par le Syndicat (environ 200 marchés par an) ;*
- *Suivi et encaissement des subventions du Conseil Général, Agences de l'Eau et autres financeurs ;*
- *Suivi et encaissement des redevances eau potable et assainissement collectif ;*
- *Encaissement des autres recettes (redevances du service public d'assainissement non collectif, inspection TV, PFAC,...) ;*
- *Gestion active de la Dette ;*
- *Gestion de l'actif du Syndicat.*

2. La clôture des comptes et la production des comptes administratifs

3. La gestion des ressources humaines : gestion de la paye, formation professionnelle, recrutement,...

4. Le suivi des sinistres et la gestion des assurances

Afin de mener à bien ces missions, le service dispose de 10 personnes : un chef de service et 9 agents.

I – Le Personnel

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Syndicat des Eaux est de **69 salariés**.

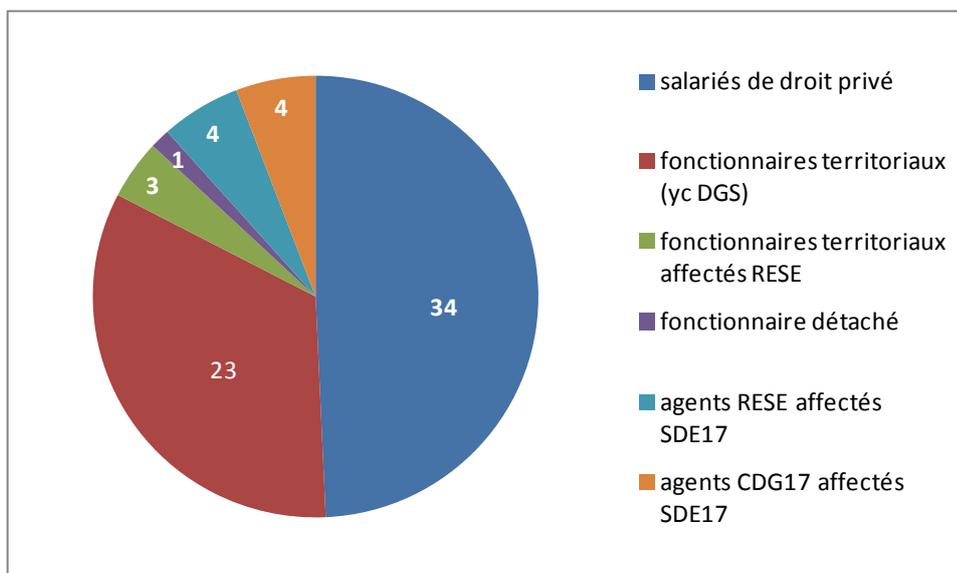
L'année 2014 a été marquée :

- Par la reprise des fonctionnaires territoriaux issus de trois syndicats dissous : syndicat de la Jarrie (une attachée principale et une adjointe administrative à temps non complet), syndicat des Rives de la Seudre (un ingénieur territorial et une adjointe administrative) et syndicat de Chenac (un rédacteur à temps non complet).
- Par la reprise des trois agents territoriaux (une adjointe administrative, et deux agents de maîtrise) en charge de l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Saint Georges de Didonne, ces derniers ayant été affectés à la RESE.

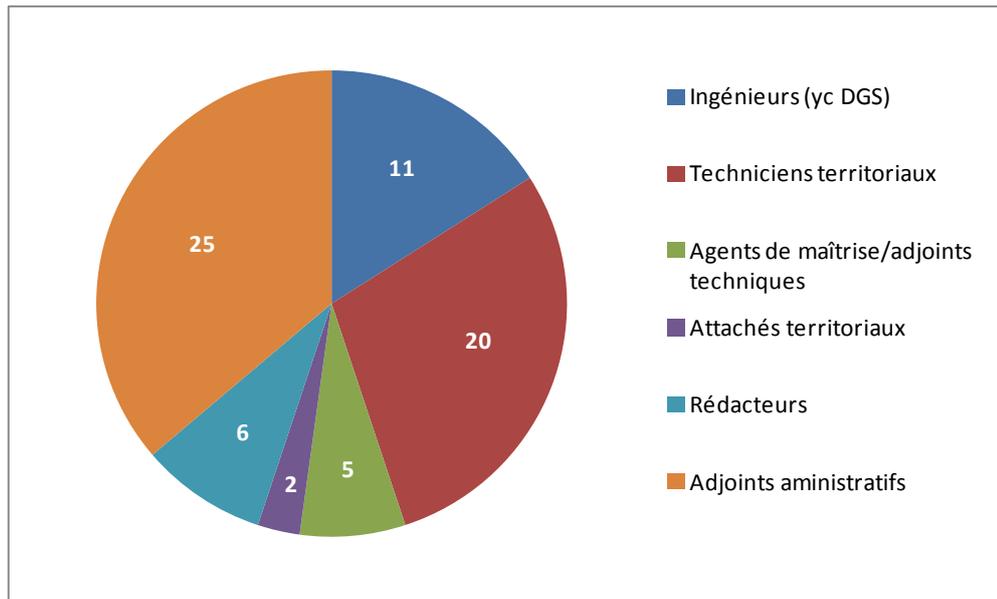
Les charges nettes de personnel s'élèvent pour cet exercice à **2 729 K€** contre **2 581 K€** en 2013.

Fruit d'une évolution de sa qualification juridique (établissement public administratif puis établissement public industriel et commercial), le Syndicat des Eaux emploie à la fois des personnels sous statut de droit public et des personnels de droit privé.

**Répartition
par statut**



Répartition par métier



II – Budget EAU POTABLE

1 - Faits marquants

- L'exercice 2014 se singularise par des mouvements financiers exceptionnels aussi bien en recettes qu'en dépenses, trouvant leur origine, en premier lieu, dans la réforme statutaire du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime (SDE17). Cette réforme a entraîné la dissolution des syndicats de base et le transfert de leur actif et passif dans le bilan du SDE17.

Pour des raisons liées au système d'information Hélios du trésor public, le budget eau potable a repris tous les résultats de clôture (fonctionnement et investissement) des syndicats d'eau potable et des syndicats d'assainissement collectif dissous. Cette intégration a été effectuée par correction du résultat 2013 du budget eau potable du SDE17 lors de la séance du comité syndical consacrée au vote du budget supplémentaire 2014 (hormis les résultats de clôture du Syndicat des Rives de la Seudre qui ont été traités par crédit des comptes 778 et 1068).

Dans un second temps, par mouvement réel budgétaire (débit des comptes 678 et 1068), le budget eau potable a reversé au budget assainissement collectif, les fonds de roulement des syndicats d'assainissement collectif.

D'autre part, de manière concomitante, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a pris la compétence eau potable et a adhéré au SDE17 pour son exercice. Les syndicats de base dont le périmètre était inclus dans celui de la CARA ont été dissous et leurs fonds de roulement reversés au SDE17. En outre, le SDE17 a élargi son périmètre à la commune de Royan et a repris, à travers sa régie la RESE, l'exploitation du service de l'eau de la commune de Saint Georges de Didonne. Par délibération, ces deux communes ont délibéré pour transférer les résultats de clôture des budgets annexes via la CARA au SDE17.

Tableaux synthétiques des mouvements financiers exceptionnels

| Mouvements exceptionnels | section | montant |
|---|----------------|----------------|
| Intégration des résultats de fonctionnement des syndicats dissous (correction résultat 2013 et R/778) | fonctionnement | 5 450 647,94 € |
| Intégration des résultats d'investissement des syndicats dissous (correction résultat 2013 et R/1068) | investissement | 2 184 312,49 € |
| Reversement du budget eau potable au budget assainissement collectif (D/678) | fonctionnement | - 982 835,48 € |
| Reversement du budget eau potable au budget assainissement collectif (D/1068) | investissement | - 611 795,58 € |
| Transfert des résultats de fonctionnement par la Communauté d'Agglo Royan Atlantique (R/778) | fonctionnement | 1 190 159,25 € |
| Transfert des résultats d'investissement par la Communauté d'Agglo Royan Atlantique (R/1068) | investissement | 1 010 074,57 € |
| remboursement Saint Georges de Didonne sur dépenses 2014 relatives à l'eau et honorées sur son budget principal (D/678) | fonctionnement | - 632 677,19 € |

2 – Les chiffres clés du Budget EAU

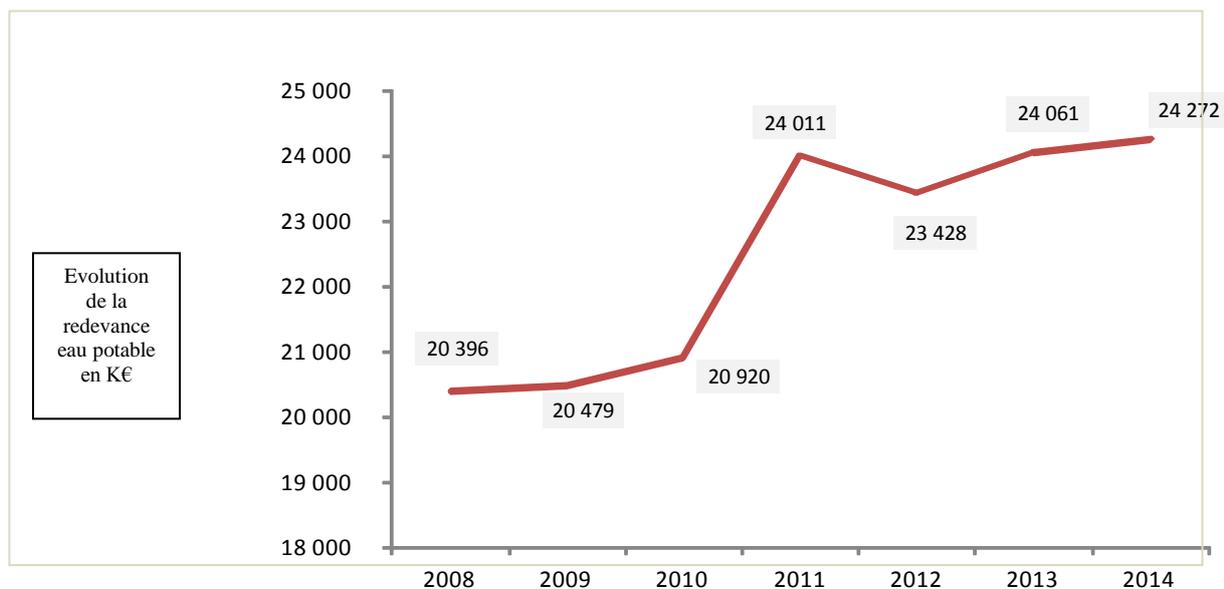
Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

| Recette de fonct. | 2014 | en % |
|---|---------------|-------------|
| Produits des services | 28 504 | 76,48% |
| Participations budgets annexes* | 2 788 | 7,48% |
| Subventions exploitation | 225 | 0,60% |
| Autres produits exploit. | 669 | 1,80% |
| Produits exceptionnels | 3 646 | 9,78% |
| <i>dont résultat Royan</i> | 452 | |
| <i>dont résultat St Georges de Did.</i> | 562 | |
| <i>dont résultats syndicats dissous</i> | 1452 | |
| Quote part de subv./res. | 1 234 | 3,31% |
| Divers | 203 | 0,54% |
| Total des recettes | 37 269 | 100% |

(*) Quote-part de charges de personnel et de charges générales des budgets assainissement collectif et assainissement non collectif + remboursement RESE

La redevance amortissement représente 24,2 millions d'euros en 2014, soit 70% des recettes de fonctionnement (*). Les ventes d'eau en gros se sont élevées à 4,53 millions d'euros. Le montant important du poste « produits exceptionnels » a pour origine l'intégration des résultats de fonctionnement de syndicats dissous (SIAEP Rives de la Seudre, Chenac, Le-Chay Corme Ecluse, Médis-Semussac) et des communes de Royan et de Saint Georges de Didonne.

(*) la somme de 302 551,94 € de redevances 2013 issues des syndicats dissous a été comptabilisée en recettes exceptionnelles



Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

| Dépense de fonct. | 2014 | en % |
|--|---------------|-------------|
| Charges générales | 5 524 | 25,10% |
| Charges de personnel | 2 929 | 13,31% |
| Autres charges courantes | 183 | 0,83% |
| Charges financières | 1 136 | 5,16% |
| Charges exceptionnelles | 2 578 | 11,72% |
| <i>dont reversement budget ass collectif</i> | 983 | |
| <i>dont reversement CARA</i> | 633 | |
| Dotat. au amort. et Prov. | 9 654 | 43,87% |
| Total des dépenses | 22 004 | 100% |

48,3% des dépenses de fonctionnement de l'exercice sont consacrées aux dotations aux amortissements, soit plus de 9,6 millions d'euros. En augmentation par rapport à 2013, elle constitue une part fondamentale de l'autofinancement du Syndicat des Eaux.

Les charges à caractère générale recouvrent en particulier 1,74 million d'euros d'achat d'eau en gros et 2,091 millions d'euros de refacturation interne avec la RESE (facture « littorale »).

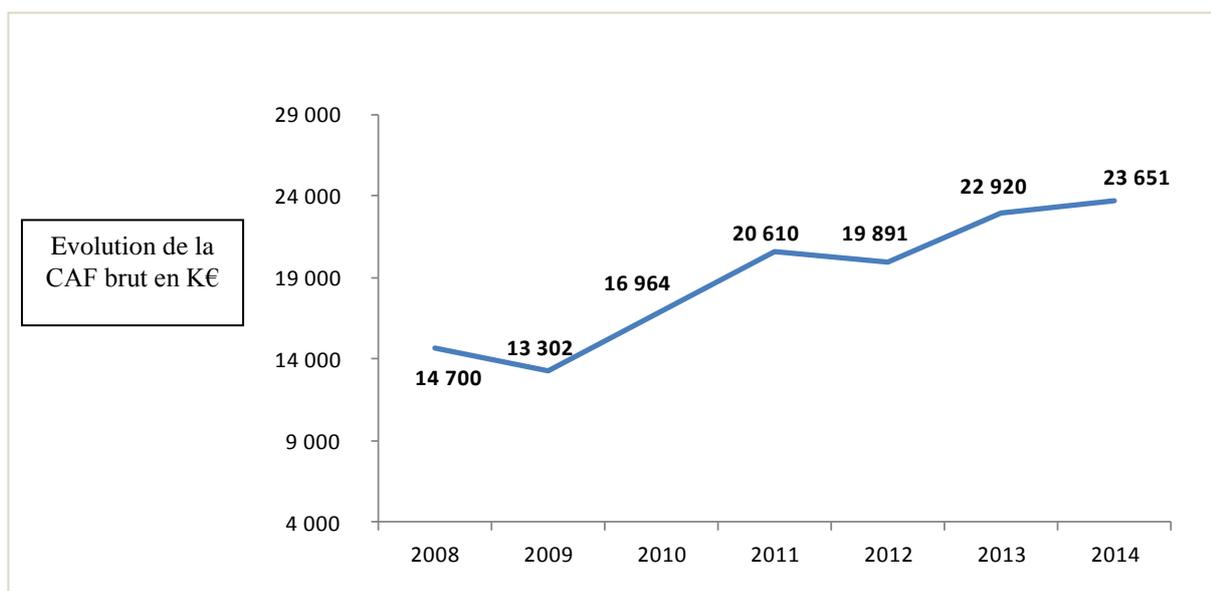
L'exécution de l'ensemble des dépenses du personnel s'effectue dans le budget eau potable. Lors des opérations de clôture des comptes, il est constaté dans ce dernier une recette correspondant à l'addition de la quote-part du budget assainissement collectif (1 122 K€) et de la quote-part du budget assainissement non-collectif (513 K€). Les dépenses de personnel du budget eau s'élèvent ainsi à 1 302 K€ et, déductions faites des recettes liées à l'encaissement des indemnités journalières et des remboursements de la RESE pour la mise à disposition de personnel, à une charge nette de 1 102 K€. L'augmentation constatée par rapport à l'exercice 2013 est liée à l'intégration dans les effectifs du Syndicat de 8 agents issus des syndicats dissous et de la commune de Saint Georges de Didonne.

Les charges financières 2014 (1,136 million d'euros) sont en diminution de 11.6% par rapport à 2013.

Le poste charges exceptionnelles recouvre notamment les mouvements internes entre le budget eau potable et le budget assainissement collectif (983 K€) ainsi que le reversement à la CARA (633 K€).

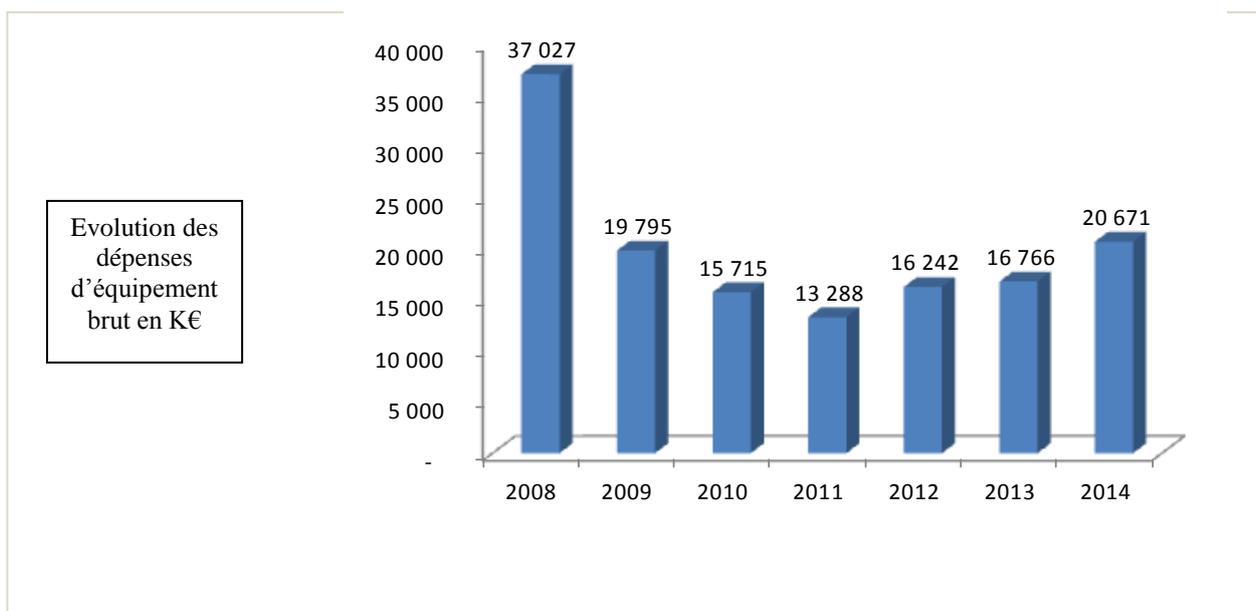
Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

La section d'exploitation dégage un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2014 de plus de 15,2 millions € en augmentation de +5.36% par rapport à 2013, conséquence de l'apport de 1,8 million € de recette exceptionnelle nette liée à l'adhésion de la CARA au SDE17 et au solde de fonctionnement du SIAEP des Rives de la Seudre. L'autofinancement brut calculé ressort à 23,65 millions d'euros.



Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2014, le Syndicat des Eaux a investi pour 20,6 millions d'euros.



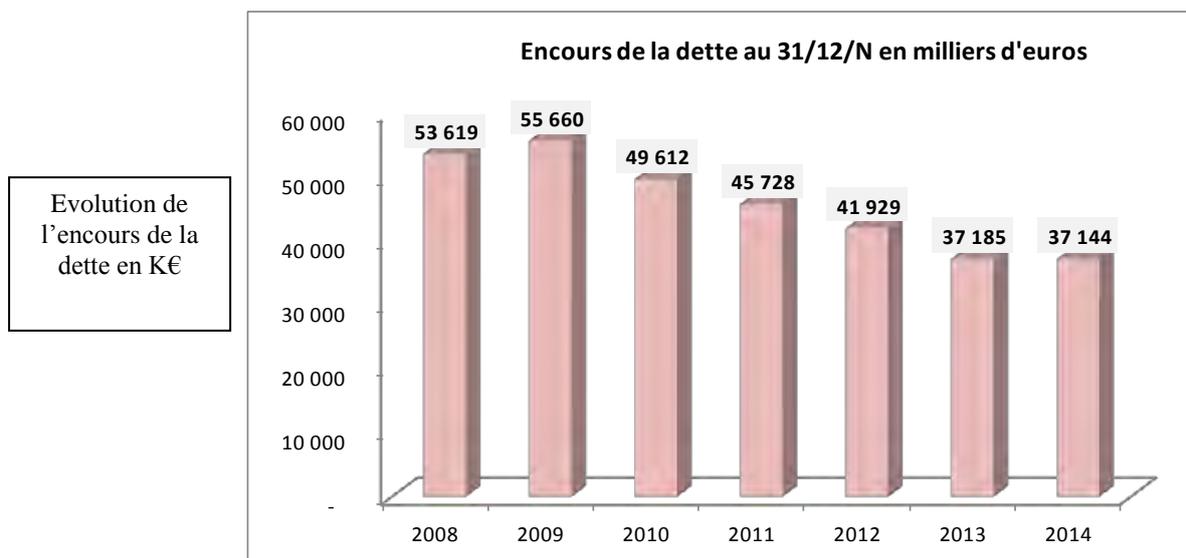
Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 666 K€ du Conseil Général de la Charente Maritime et 1 196 K€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire. Par contre, le Syndicat a bénéficié de 214 K€ d'avances remboursables de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Enfin, le transfert des résultats d'investissement des syndicats dissous et de la CARA est venu abonder de manière substantielle le fonds de roulement de clôture du budget eau potable.

| Tableau de financement | | 2014 |
|--|--|---------------|
| dépenses équipement brut | | 20 671 |
| versement BA ass. Collectif | | 612 |
| dépenses d'investissement | | 21 283 |
| recettes d'investissement | | 5 640 |
| <i>dont</i> | | |
| <i>subvention CG17</i> | | 666 |
| <i>subvention Agences Eau</i> | | 1 196 |
| <i>Autres subventions</i> | | 735 |
| <i>Avances remboursables</i> | | 214 |
| <i>transfert résultat invest. SIAEP Rives de la Seudre</i> | | 1 703 |
| <i>transfert résultats invest. CARA</i> | | 1 010 |
| autofinancement net | | 20 046 |
| variation fonds de roulement | | 4 403 |
| fonds de roulement de clôture | | 29 239 |

L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2014, l'encours de la dette sur le budget eau est de 37 185 k€ et représente une capacité dynamique de désendettement inférieure à 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut). La stabilité entre 2014 et 2013 a pour origine la reprise par le SDE17 de l'encours de la dette du budget annexe eau potable de la Ville de Royan (3.5 millions d'euros)



III – Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Les faits marquants 2014

L'exercice 2014 se caractérise par des événements exceptionnels qui compliquent la lecture des résultats financiers du budget assainissement collectif :

- La mise en œuvre de la loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 (« loi RCT ») a eu notamment pour conséquence le retrait au profit des communautés d'agglomération de La Rochelle et de Royan Atlantique de 13 communes adhérentes du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime pour l'exercice de la compétence assainissement collectif. Ce retrait, effectif au 1^{er} janvier 2014, représente une perte de recettes annuelles évaluée à 970 K€ par an. En contrepartie, le transfert des biens (stations d'épuration et réseaux) à ces deux intercommunalités s'est traduit par une recette de fonctionnement exceptionnelle de plus de 3,6 millions d'euros.

- La mise en œuvre effective des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime au 1^{er} janvier 2014 a entraîné la dissolution des « syndicats de base », l'intégration de leur patrimoine (actif/passif) dans celui du Syndicat des Eaux et la reprise des éventuels soldes positifs de trésorerie au 31 décembre 2014. Le Syndicat des Eaux a ainsi constaté dans ses comptes une recette de fonctionnement exceptionnelle de 983 K€ et une recette d'investissement de 612 K€.

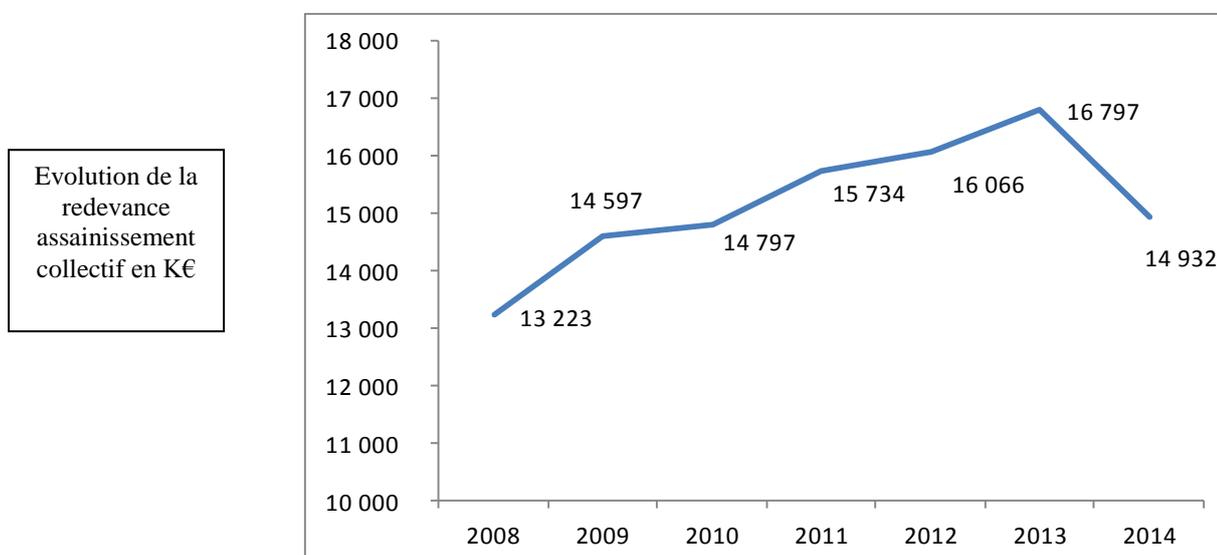
Au total, avec plus de 5,19 millions d'euros de recettes exceptionnelles, le résultat de l'exercice 2014 s'est fortement apprécié par rapport à celui de 2013.

2 - Les chiffres clés

Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

| | 2014 |
|---|---------------|
| Prestations de service | 17 034 |
| Subventions d'exploitation | 8 |
| Autres produits de gestion courante et divers | 57 |
| recettes exceptionnelles | 5 094 |
| <i>dont versement par Comm. Aggl.</i> | <i>3 632</i> |
| <i>dont resultats fonct. Syndicats dissous</i> | <i>983</i> |
| Quote part de subvention viré au cpte de résultat | 941 |
| Recettes de fonctionnement de l'exercice | 23 134 |

La redevance assainissement collectif est de 14,932 millions d'euros en 2014, très nettement en diminution par rapport à 2013 (cf « faits marquants »). La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) s'est établie en 2014 à plus de 1,6 million d'euros, niveau légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent.



Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

| Dépense de fonctionnement | 2014 |
|---------------------------|-------|
| Charges générales | 722 |
| Charges de personnel | 1 122 |
| Charges financières | 965 |
| Charges exceptionnelles | 528 |
| Dotat. au amort. et Prov. | 9 662 |

| | |
|--|--------|
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice | 12 999 |
|--|--------|

Les dotations aux amortissements représentent $\frac{3}{4}$ des dépenses de fonctionnement. C'est ainsi un montant de 9,662 millions d'euros qui vient alimenter la capacité d'autofinancement du Syndicat.

Les charges financières ont diminué par rapport à 2013 (-11,6%), conséquence d'une diminution de l'encours de la dette et des taux variables en baisse.

Bien qu'en augmentation de 5,2%, les dépenses de personnel ne participent qu'à hauteur de 8,6% des dépenses totales de fonctionnement (1 122 K€ contre 1 067 K€ en 2013).

Avec 722 K€, les charges générales se stabilisent sensiblement au même niveau que l'année précédente.

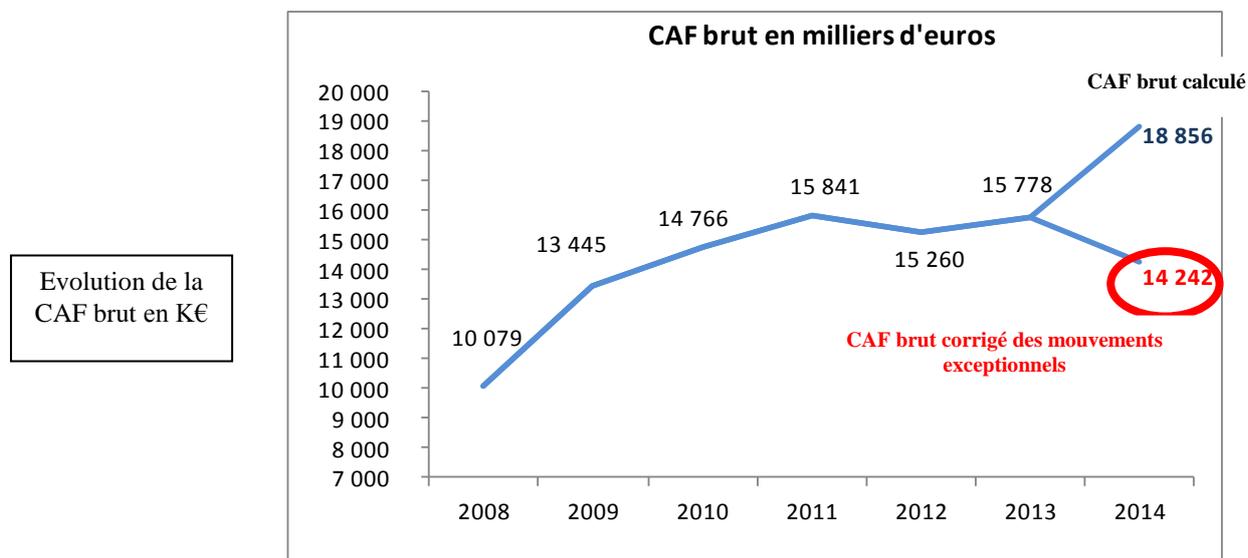
Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

| Résultat de fonctionnement | 2014 |
|----------------------------|--------|
| recettes de fonctionnement | 23 134 |
| dépenses de fonctionnement | 12 999 |

| | |
|------------------------|--------|
| résultat de l'exercice | 10 135 |
|------------------------|--------|

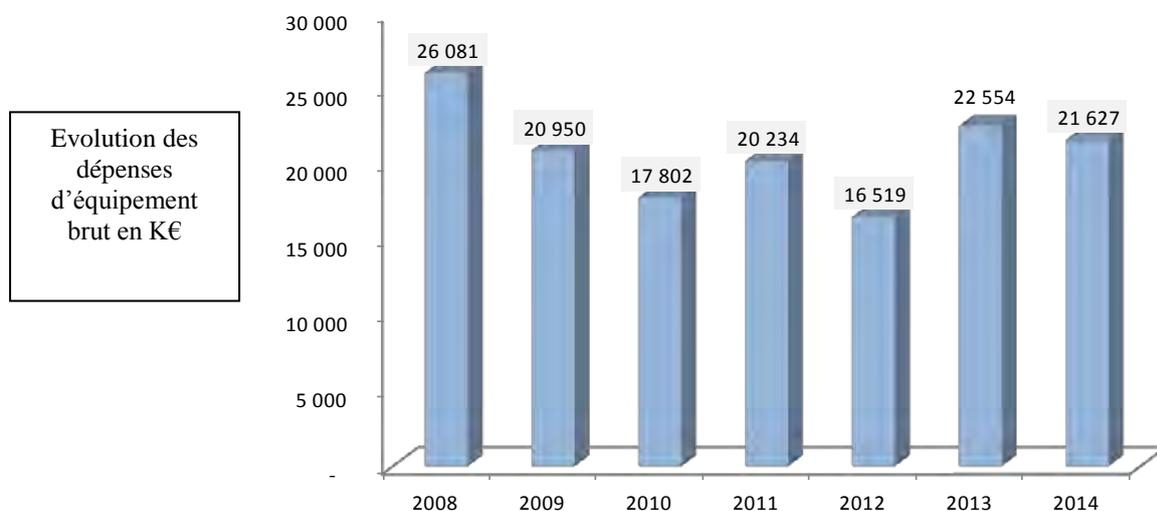
| | |
|---|-------|
| résultat de l'exercice corrigé des mouvements exceptionnels | 5 521 |
|---|-------|

La section d'exploitation dégage un excédent de 10,135 millions d'euros. Toutefois, en retranchant les mouvements exceptionnels (cf « faits marquants »), le résultat découlant de l'activité normale du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime est en retrait de 1,6 million d'euros par rapport à 2013 (7.1 millions d'euros). Replacé dans une perspective pluriannuelle, l'autofinancement brut 2014 ainsi recalculé revient à un niveau proche de celui de 2010



Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2014, le Syndicat des Eaux a investi pour plus de 21,6 millions d'euros.

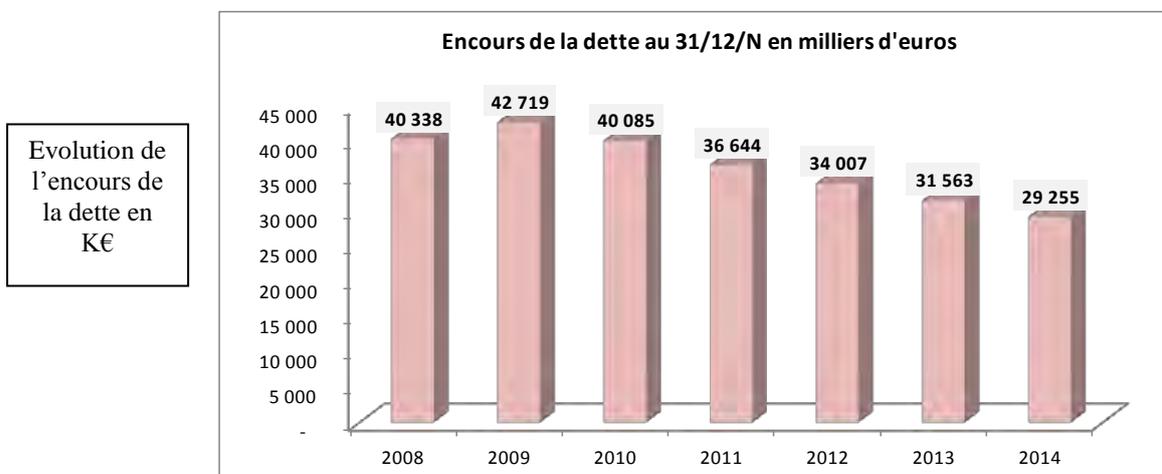


Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement net) abondées par les recettes exceptionnelles, par l'encaissement de subventions dont 3,698 millions d'euros du Conseil Général de la Charente Maritime et 3,474 millions d'euros des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire. Par contre, le Syndicat a bénéficié de 772 K€ d'avances remboursables des agences de l'eau.

| Tableau de financement | 2014 |
|--------------------------------------|---------------|
| dépenses équipement brut | 21 627 |
| recettes d'investissement | 8 928 |
| <i>dont</i> | |
| <i>subvention CG17</i> | 3 698 |
| <i>subvention Agences Eau</i> | 3 474 |
| <i>Autres subventions</i> | 309 |
| <i>Avances remboursables</i> | 772 |
| <i>autres recettes</i> | 675 |
| autofinancement net | 11 162 |
| recettes exceptionnelles | 4 614 |
| (cf "faits marquants") | |
| variation fonds de roulement | 3 077 |
| fonds de roulement de clôture | 6 968 |

L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2014, l'encours de la dette sur le budget assainissement collectif est de 29,3 millions d'euros et représente une capacité dynamique de désendettement de 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut – hors recettes exceptionnelles).



4 – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget assainissement non collectif est essentiellement un budget de fonctionnement. Les quelques dépenses d'équipement sont des dépenses liées à l'acquisition de véhicules de service et de mobiliers.

Ses recettes de fonctionnement sont très sensibles au marché de l'immobilier qui sur l'exercice 2014 a été morose (diminution du nombre de constructions et des mutations). Malgré la diminution de ses charges de fonctionnement, notamment par la baisse des frais de personnel (-5.5%), le résultat 2014 ressort déficitaire de 55 K€. Résultats négatifs déjà rencontrés sur les années 2008 et 2009 au plus fort de la crise financière.

